

**ARRÊTÉ 2023-293 TEMPORAIRE PORTANT INTERDICTION À TITRE PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES
SUR LE PARKING DU GYMNASSE JOSEPH GUILLEMOT
À L'OCCASION DU TÉLÉTHON 2023**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1 à L.2213-6 ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-8, R.411-25 et R.417-10 ;
- Vu le Code Pénal, l'article R.610-5 ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité publique, de prendre des mesures réglementant la circulation et le stationnement des véhicules **sur le parking du Gymnase Guillemot (voies d'accès comprises)**, du vendredi 8 au samedi 9 décembre 2023 à l'occasion de l'organisation et du déroulement du Téléthon ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits à tous véhicules, sauf véhicules de secours, de service et des organisateurs du Téléthon **sur le parking du Gymnase Guillemot (voies d'accès comprises)**, du vendredi 8 décembre 2023 à 8h00 au samedi 9 décembre 2023 à 8h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services de la Commune de Panazol.

ARTICLE 3 : Les véhicules contrevenant à cet arrêté seront verbalisés et mis en fourrière par les services compétents.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne, et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Limoges sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 8 décembre 2023

Le Maire,

Fabien DOUCET

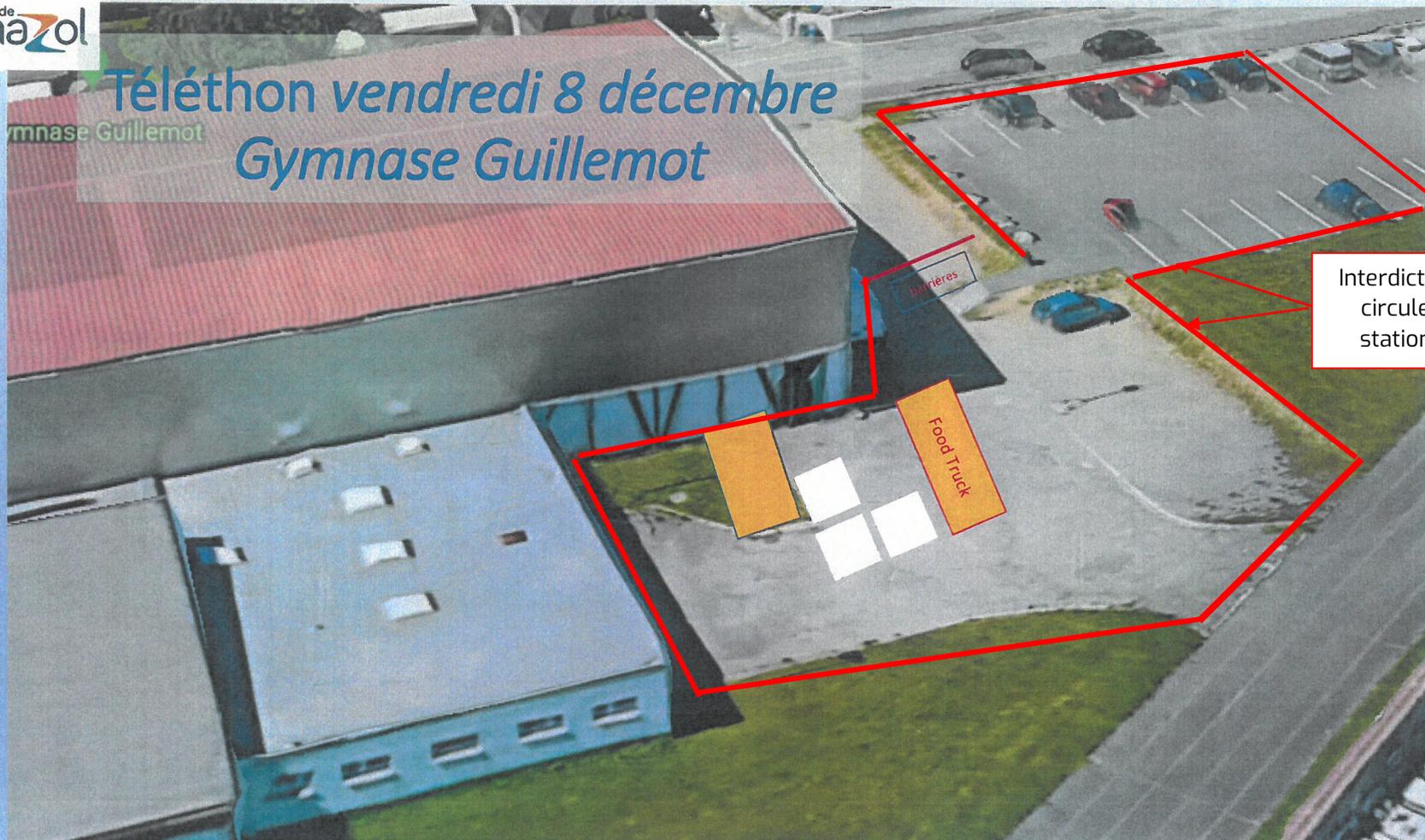


Publié en mairie le **08 DEC. 2023**

**ANNEXE ARRÊTÉ 2023-293 PORTANT INTERDICTION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VÉHICULES
SUR LE PARKING DU GYMNASSE JOSEPH GUILLEMOT À L'OCCASION DU TÉLÉTHON 2023**



Téléthon vendredi 8 décembre
Gymnase Guillemot



Interdiction de
circuler et
stationner